

APPUI SOCIAL

BILAN SOCIAL

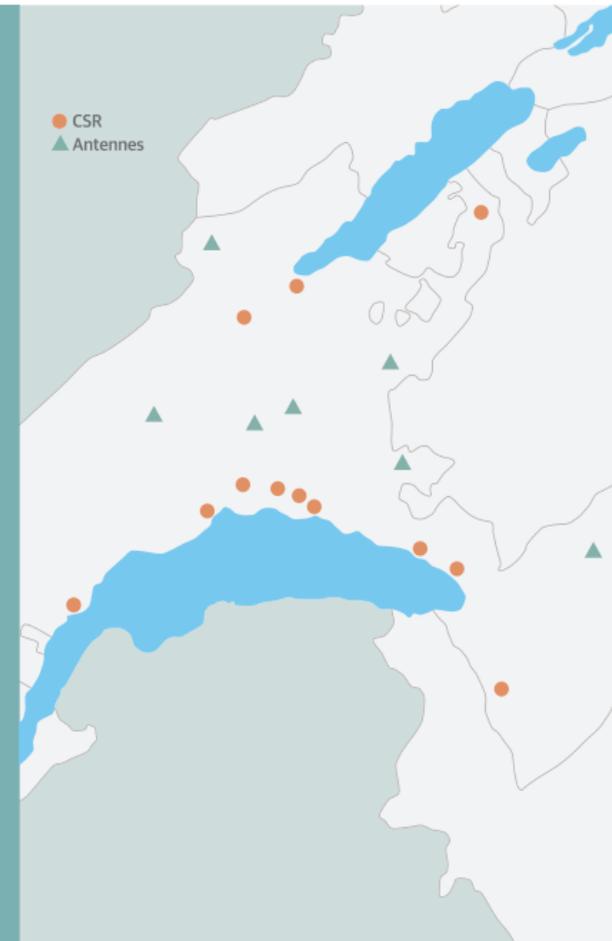
L'assistant social évalue votre demande, vos ressources et les difficultés que vous rencontrez, pour établir ce bilan.

PLAN D'ACTION PERSONNALISÉ

L'assistant social définit avec vous un plan d'action, qui se déroulera sur un an au plus. Celui-ci fixe les objectifs, les moyens, les démarches, et les délais pour le mener à terme. Il a valeur de contrat et vous pouvez être appelé à le signer.

MESURE D'INSERTION

Des cours ou stages en entreprise sont des mesures qui peuvent être nécessaires. Nous pouvons également vous demander de vous inscrire auprès de l'office régional de placement (ORP). Il vous appartient de nous renseigner régulièrement sur votre situation et de tout mettre en œuvre pour retrouver votre autonomie financière.



Aigle - Pays d'Enhaut

Av. de la Gare 14
1880 Bex
www.arasape.ch
▲ Château-d'Oex

Broye - Vully

Rue des Terreaux 1
CP 87
1530 Payerne
www.arasbroyevully.ch
▲ Moudon

Est lausannois - Oron - Lavaux

Av. de Villardin 2
CP 111
1009 Pully
▲ Oron-la-Ville

Jura - Nord vaudois

Rue des Pêcheurs 8A
CP 324
1401 Yverdon-les-Bains
www.junova.ch
▲ Ste-Croix

Rue de la Poste 3
CP 12
1350 Orbe
www.junova.ch
▲ Le Sentier

Lausanne

Place Chauderon 4
CP 5032
1002 Lausanne
www.lausanne.ch/ssl

Morges - Aubonne - Cossonay

Rue Couvaloup 10
CP 982
1110 Morges 1
www.arasmac.ch
▲ Cossonay

Nyon

Rue des Marchandises 17
CP 1016
1260 Nyon
www.arasnyon.ch

Ouest lausannois

Av. du 14-avril 8
CP 522
1020 Renens
www.arasol.ch

Prilly - Echallens

Rue des Métiers 1
1008 Prilly
www.araspe.ch
▲ Echallens

Riviera

Av. Claude Nobs 14
1820 Montreux
www.commune-de-montreux.ch

Rue du Collège 17
CP 1112
1800 Vevey
www.vevey.ch

Document réalisé par
les CSR du Canton de Vaud

PRESTATIONS

DES CENTRES SOCIAUX RÉGIONAUX

CSR

TOUT D'ABORD

POUR QUI ?

Vous vivez dans le canton de Vaud, Suisse ou titulaire d'un permis de séjour, vous êtes majeur et vous rencontrez de graves difficultés (problèmes financiers, perte du logement, fin d'indemnités chômage, isolement, etc.)



COMMENT FAIRE ?

Prendre rendez-vous auprès du centre social régional (CSR) compétent, autorité d'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).



POURQUOI ?

Pour être entendu sur vos difficultés et être informé sur les aides possibles.



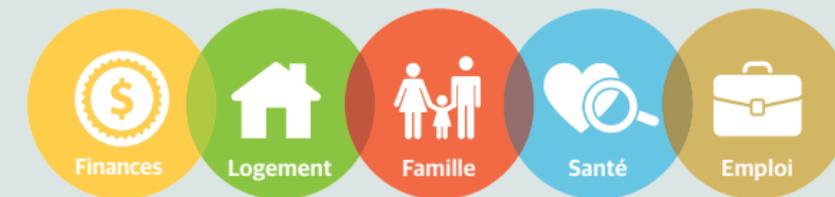
L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte



LA PREMIÈRE ÉVALUATION



Un assistant social passera en revue votre situation et prendra connaissance de votre demande. Plusieurs thèmes peuvent être abordés.



SELON ÉVALUATION

ORIENTATION

Indication des institutions et services qui peuvent vous aider.

AIDE FINANCIÈRE ET/OU APPUI SOCIAL

Vous remplissez les conditions pour obtenir le Revenu d'insertion (RI) et/ou l'appui social (voir ci-après).



LES PRESTATIONS

LA PRESTATION FINANCIÈRE DU REVENU D'INSERTION (RI)

Si la totalité de vos revenus mensuels sont en dessous du minimum vital fixé par la loi, vous avez peut-être droit au RI.

Vous pouvez bénéficier, dès lors, d'un montant nécessaire pour couvrir vos besoins élémentaires. Cette aide est en principe temporaire. Vous serez en contact avec un gestionnaire de dossiers financiers.

L'APPUI SOCIAL

Si vous avez besoin d'aide pour améliorer votre situation, notamment pour ne plus avoir besoin de demander le RI, nous vous proposons des entretiens d'appui social.

Si cela s'avère nécessaire pour que vous n'ayez pas à demander durablement le RI, vous pouvez être tenu d'accepter un appui social. Un assistant social sera votre interlocuteur.

